

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL  
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 26 MARS 2024

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ; Mme BUTORI ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

**EXCUSÉS** : Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes LASERRE, PINATEL ; MM. ALDANA-DOUAT, ETACHEVERRY

**POUVOIRS** : Mme ECHEVERRIA à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CASTEL

## O/J N° 7 – CRR : CONVENTION DE COLLABORATION AVEC L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

L'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) réunit des chercheurs et des étudiants du monde entier dans le but de faire coopérer toutes les disciplines des sciences sociales pour comprendre les sociétés dans leur complexité.

Grâce au soutien financier de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, l'Institut ARI-CNRS rattaché à l'EHESS et dont le laboratoire est basé à la Cité des arts, a mis en œuvre un contrat doctoral en anthropologie sur une période de 36 mois pour une thèse qui permettra d'explorer le lien entre musique et autisme dans le cadre du projet MusiKautisme.

Rapprochant leurs projets en direction du handicap, le Conservatoire et l'Institut ont ainsi souhaité s'engager dans une collaboration pour accueillir et accompagner le doctorant Pietro CALABRETTA durant sa période de recherche (2023-2026) sur ce sujet.

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Antton CURUTCHARRY



Le doctorant aura la possibilité de :

- Accéder à une salle de travail au Conservatoire, selon les disponibilités pendant la semaine aux jours et horaires d'ouverture du bâtiment
- Participer à des réunions de travail avec le référent handicap et le chargé de mission
- Rencontrer les partenaires du Conservatoire en lien avec le thème de recherche
- Participer aux réunions du « collectif des enseignants » impliqués sur la question du handicap
- Assister à des cours avec des élèves porteurs d'un trouble du spectre autistique (sous réserve de l'accord des familles et des enseignants)
- Apporter sa contribution à la réflexion pédagogique et artistique sur la question de l'autisme et musique
- Participer, le cas échéant, à des situations pédagogiques exploratoires en concertation avec les équipes enseignantes du Conservatoire (atelier de pratique, improvisations, créations musicales...)

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer le projet de convention de collaboration avec l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

DONT ACTE